

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 102

16 janvier 2009

SOMMAIRE

AIG/Lincoln EE CS One	4852	KPS LuxCo Sàrl	4884
AIG/Lincoln EE CS Two	4852	Lago S.A.	4862
Akos S.A.	4854	Lamas Participations S.A.	4882
Aquazoopêche S.à.r.l.	4861	Locorlav Sàrl	4878
ArcelorMittal Centre Logistique Européen	4855	Louby S.A.	4879
Arquinos AG	4882	Louby S.A.	4877
BAA OP	4851	Louby S.A.	4879
Baldi Holding SA	4861	LUXMODE Diffusion s.à r.l.	4893
Birnie Holding S.A.	4853	LUXMODE Diffusion s.à r.l.	4894
Birnie Holding S.A.	4852	Makalu OP	4877
Ceryx S.A.	4851	Mareprier Holding S.A.	4862
Compagnie Luxembourgeoise de Gestion Privée S.A.	4855	Marketing Business Center S.A.	4852
Côté Jardins s.à.r.l.	4893	Martinson Trigon Holdings S.A.	4896
Delphilug S.A.	4863	Metis Trading S.A.	4853
Dentsply EU Holding S.à r.l.	4854	Modern Homes S.A.	4853
ELCS Luxembourg S.A.	4850	MOF III Investments S. à r.l.	4869
Feller Consult S.A.	4853	Passpat Investments S.A.	4883
Fondation Cécile Ginter	4895	Prologis European Holdings X S.à r.l.	4877
Fox International Channels Europe Lu- xembourg S.à r.l.	4883	Prolux Constructions S.à r.l.	4896
Fundamentum Asset Management S.A.	4868	S.A.I.L. - Société d'Assistance Informati- que Luxembourgeoise S.A.	4894
Harris Ventures Luxembourg S.à r.l.	4867	S.A.I.L. - Société d'Assistance Informati- que Luxembourgeoise S.A.	4894
Heyen-Bau S.à r.l.	4895	Seaview S.A.	4850
H Financial Group S.A.	4855	Société d'économie Générale S.A.	4879
H/H-Capital Management GmbH	4896	Solvadis Holding S.à.r.l.	4868
Howick Place JV S.à.r.l.	4868	Tarkett GDL S.A.	4884
In Piu Broker Lux S.A.	4850	Ufilug S.A.	4855
In Piu Broker Lux S.A.	4850	ZAM Ventures Luxembourg S.à r.l.	4878
In Piu Broker Lux S.A.	4878	Zuoz Holding S.A.	4860

Seaview S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 116.291.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009001619/657/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05952. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

In Piu Broker Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 110.714.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Décembre 2008.

Luxembourg Corporation Company SA
Signatures

Référence de publication: 2009001626/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08334. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

In Piu Broker Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 110.714.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Luxembourg Corporation Company SA
Signatures

Référence de publication: 2009001627/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08332. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

ELCS Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 3, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 83.498.

Extrait de résolutions adoptées par l'assemblée générale tenue le 04 décembre 2008

L'assemblée révoque Monsieur Patrick GOYVAERTS de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué de la société.

Constatant que le mandat d'administrateur de la société N.V. LERIAN-NTI LANGUAGES est arrivé à échéance et ne souhaitant pas le renouveler, l'assemblée nomme Madame Madeleine SIMEON, administratrice de sociétés, demeurant professionnellement au 32, avenue Monterey L-2163 Luxembourg aux fonctions d'administrateur pour un mandat échéant à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2009.

L'assemblée renouvelle les mandats de Monsieur Willem HARDEMAN, directeur de société, demeurant professionnellement au 15, rue de la Charité B-1210 Bruxelles, ainsi que Monsieur Jean-Luc JOURDAN, directeur de société demeurant professionnellement au 32, avenue Monterey L-2163 Luxembourg aux fonctions d'administrateurs pour des mandats échéants à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2009.

Constatant que la mandat de commissaire aux comptes de la société ELITIUS & ASSOCIES S.A. est arrivé à échéance et ne souhaitant pas le renouveler, l'assemblée nomme la société SVIF S.A. avec siège social au 32, avenue Monterey L-2163 Luxembourg aux fonctions de nouveau commissaire aux comptes pour un mandat échéant à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Décembre 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009001700/1134/29.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09304. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

BAA OP, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 130.825.

Die ordentliche Generalversammlung der Aktionäre hat mit Wirkung vom 16. April 2008 Herrn Andreas Jockel, Berufsanschrift: 4, rue Jean Monnet, 2180 Luxembourg; Luxembourg; Frau Anita Zuleger; Berufsanschrift: 4, rue Jean Monnet, 2180 Luxembourg; Luxembourg und Herrn Alfons Klein, Berufsanschrift: 4, rue Jean Monnet, 2180 Luxembourg; Luxembourg zu Verwaltungsratsmitgliedern bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014 gewählt. Herr Andreas Jockel wurde weiterhin als Vorsitzender des Verwaltungsrates gewählt.

Mit Wirkung vom gleichen Tage wurde KPMG Audit S.à r.l. als Wirtschaftsprüfer für die Dauer eines Jahres bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2009 gewählt.

Luxembourg, im Dezember 2008.

BAA OP

Unterschriften

Référence de publication: 2009001701/1999/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04235. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Ceryx S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 118.495.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/12/2008.

Pour la société

PKF - Weber et Bontemps

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signature

Référence de publication: 2009001668/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09369. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

AIG/Lincoln EE CS Two, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 61, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 129.437.

—
Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 Décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009001670/6762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09384. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

AIG/Lincoln EE CS One, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 61, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 129.429.

—
Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 Décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009001673/6762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09385. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Birnie Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 98.266.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009001665/1132/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07365. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Marketing Business Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 51, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 28.442.

—
Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

PKF - Weber & Bontemps

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signature

Référence de publication: 2009001666/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09363. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Birnie Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 98.266.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2009001663/1132/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07366. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

**Modern Homes S.A., Société Anonyme,
(anc. Metis Trading S.A.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 140.440.

RECTIFICATIF

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire du 14 novembre 2008 reçue pardevant Maître Roger ARRENS-DORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, concernant la société MODERN HOMES S.A. (anciennement METIS TRADING SA), avec siège social à L-1840 Luxembourg, 11a, boulevard Joseph II, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 140.440, déposée au Registre du Commerce et des Sociétés le 10 décembre 2008, référence L080181727.05, que:

- il y a lieu de lire le nom de l'administrateur nommé SALPIUS, au lieu de SAPIUS.

Mondorf-les-Bains, le 16 décembre 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2009001697/218/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07731. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Feller Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 69.195.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 25 avril 2006

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Alem HELIAS, demeurant à Singapour, aux fonctions d'administrateur,
 - Monsieur Cyrille AMBROS, demeurant à Rennes (France), aux fonctions d'administrateurs,
 - Monsieur Raymond SCHOENTGEN, demeurant à Arlon (Belgique), aux fonctions d'administrateur.
- Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en l'an 2011.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- Monsieur Sylvain SCHMIT, demeurant à Athus (Belgique).

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en l'an 2011.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009001728/657/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2008, réf. LSO-CW03994. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Dentsply EU Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: EUR 190.219.900,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 73.350.

—
EXTRAIT

Suite à un contrat de cession de parts daté du 3 décembre 2008, survenu entre les sociétés associées:

Dentsply Holding Company Inc., a transféré 202 parts sociales à Dentsply International Inc., avec effet rétroactif au 20 décembre 2007 comme suit:

- 22 Parts Sociales Ordinaires
- 18 Parts Sociales de Classe A
- 18 Parts Sociales de Classe B
- 18 Parts Sociales de Classe C
- 18 Parts Sociales de Classe D
- 18 Parts Sociales de Classe E
- 18 Parts Sociales de Classe F
- 18 Parts Sociales de Classe G
- 18 Parts Sociales de Classe H
- 18 Parts Sociales de Classe I
- 18 Parts Sociales de Classe J

Dès lors, la nouvelle répartition est à inscrire ainsi:

Dentsply Holding Company Inc., détient:

- 79978 Parts Sociales Ordinaires
- 79982 Parts Sociales de Classe A
- 79982 Parts Sociales de Classe B
- 79982 Parts Sociales de Classe C
- 79982 Parts Sociales de Classe D
- 79982 Parts Sociales de Classe E
- 79982 Parts Sociales de Classe F
- 79982 Parts Sociales de Classe G
- 79982 Parts Sociales de Classe H
- 79982 Parts Sociales de Classe I
- 79982 Parts Sociales de Classe J

Dentsply International Inc, détient:

- 20022 Parts Sociales Ordinaires
- 20018 Parts Sociales de Classe A
- 20018 Parts Sociales de Classe B
- 20018 Parts Sociales de Classe C
- 20018 Parts Sociales de Classe D
- 20018 Parts Sociales de Classe E
- 20018 Parts Sociales de Classe F
- 20018 Parts Sociales de Classe G
- 20018 Parts Sociales de Classe H
- 20018 Parts Sociales de Classe I
- 20018 Parts Sociales de Classe J

Déposé aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009001730/799/42.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08366. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Akos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 52.093.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009001675/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09424. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

H Financial Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 111.174.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009001677/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09419. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Compagnie Luxembourgeoise de Gestion Privée S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 100.257.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009001679/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09428. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

ArcelorMittal Centre Logistique Européen, Société Anonyme.

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Hahneboesch.
R.C.S. Luxembourg B 9.077.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 21 octobre 2008

Le Conseil d'Administration prend acte de la résolution suivante adoptée à l'unanimité.

- Délégation de la gestion journalière.

La gestion journalière de la société est déléguée, en remplacement de M. Marco BOLY, à M. Olivier GILLET, né le 22/04/1967 à B-Longlier et demeurant à 109, rue de la Justice, B-6840 Neufchâteau, qui portera le titre de Directeur Général Adjoint. Sa signature conjointement avec celle d'un administrateur ou d'un autre fondé de pouvoir, engagera valablement la société pour les affaires relevant de la gestion journalière.

Differdange, le 21 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009001831/571/20.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00737. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Ufilug S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 143.632.

STATUTS

L'an deux mil huit, le onzième jour du mois de décembre.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Ufipar SAS, une société par actions simplifiée ayant son siège social à 65, avenue Edouard Vaillant, F-92100 Boulogne-Billancourt, inscrite au registre de commerce de Nanterre sous le numéro 475 484 689, représentée par Me Susanne Goldacker, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 5 décembre 2008, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant ès qualité, a demandé au notaire d'arrêter les statuts d'une société qui est constituée par les présentes comme suit:

" **Art. 1^{er}. Forme, dénomination.** Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société anonyme sous la dénomination de "Uflug S.A." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et la législation applicable.

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une période indéterminée. Elle peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 18 ci-après.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi qu'auprès d'autres entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de créances, de titres et d'autres valeurs de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans d'autres sociétés et exercer son activité à travers ses succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés ou publics à l'émission d'obligations et autres titres de créances.

D'une manière générale, la Société pourra octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou; qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci et peut investir directement ou indirectement sur le marché de l'immobilier, dans les droits de propriété intellectuelle ou dans toute autre propriété mobilière ou immobilière de toute sorte.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital. Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un million euros (31.000 €) représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000 €) par action.

Les actions sont émises sous forme nominative.

Sauf si le contraire est prescrit par la loi, la Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable titulaire de ces actions.

Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre de(s) actionnaire (s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 6. Augmentation du capital. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modifications de statuts, conformément à l'article 18 ci-après.

Art. 7. Assemblées des actionnaires, Généralités. Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'associé unique aura tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires. Dans les présents statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'assemblée des actionnaires sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par

l'associé unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'associé unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l' "Assemblée Générale") régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct, et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion. Les quorum et le délai de convocations prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents statuts.

Chaque action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, soit par lettre, télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises à une Assemblée Générale dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des présents ou représentés et votants.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur des résolutions soumises à l'Assemblée Générale à condition que les bulletins de vote écrits incluent (1) les nom, prénom, adresse et signature des actionnaires concernés, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'ordre du jour tel que décrit dans l'avis de convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) exprimées pour chaque point de l'ordre du jour. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires. L'Assemblée Générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier jour ouvré du mois de juin à 10 heures et pour la première fois en l'an deux mille neuf.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Conseil d'administration. Dans ces statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'administrateur unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique ou par un conseil d'administration composé de deux membres au moins. Lorsque la loi l'exige, la Société sera administrée par un conseil composé d'au moins trois (3) administrateurs. Les administrateurs n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la "Personne Morale"), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale en tant qu'administrateur unique ou en tant que membre du Conseil conformément à l'article 51bis de la Loi.

Les administrateurs seront élus par l'Assemblée Générale pour une période se terminant lors de l'assemblée annuelle pour un maximum de six ans et seront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Tout un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Art. 10. Procédures des réunions du conseil . Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas

besoin d'être un administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des Assemblées Générales.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera les Assemblées Générales et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'Assemblée Générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un président pro tempore pour ces assemblées et réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés lors de réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, soit par lettre, télécopie ou email un autre administrateur comme son représentant. Chaque membre du Conseil peut, à toute réunion du Conseil, désigner un autre membre du Conseil pour le représenter et voter en son nom et à sa place à condition qu'un membre donné du Conseil ne puisse pas représenter plus d'un de ses collègues et qu'au moins deux membres du Conseil soient toujours physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est retransmise en direct, et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autrement qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur ou fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera, ni ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur à la prochaine assemblée des actionnaires.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du conseil d'administration. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 10 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un administrateur unique.

Art. 11. Procès verbaux des réunions du Conseil. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'administrateur unique seront signés par l'administrateur unique.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'Assemblée Générale par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires à chacun des membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées. La Société sera engagée (i) par les signatures conjointes de deux administrateurs ou, (ii) dans le cas d'un administrateur unique, la signature de l'administrateur unique, ou (iii) par les signatures conjointes de

toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration ou l'administrateur unique et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 14. Surveillance. Dans la mesure requise par la loi les opérations de la Société sont surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et sera rééligible.

Le premier commissaire aux comptes est élu par l'Assemblée Générale qui suit immédiatement la constitution de la Société et restera en fonction jusqu'à la prochaine Assemblée Générale annuelle des actionnaires.

Le commissaire aux comptes en place peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

Dans la mesure requise par la loi, les actionnaires seront tenus de désigner, ou sinon auront la possibilité de désigner, un réviseur d'entreprises chargé de la vérification des comptes consolidés, et si tel est requis, ou dans le cas contraire si cela est décidé par l'assemblée, les comptes non consolidés de la Société. Le réviseur d'entreprises en fonction pourra être révoqué par les actionnaires conformément aux conditions convenues dans le contrat de services à conclure par lui et la Société, et, si sa désignation est prescrite par la loi, en respectant les conditions supplémentaires prévues par la loi.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année. Toutefois le premier exercice commencera à la date de la constitution et prendra fin le trente et un décembre deux mille huit.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'Assemblée Générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués dans les conditions prévues par la loi sur décision du conseil d'administration.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé sur une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamée par le propriétaire d'une telle action, sera perdu et retournera à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Art. 17. Dissolution et liquidation. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 18. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une Assemblée Générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 19. Loi applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.

Souscriptions

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la partie comparante déclare qu'elle souscrit les trente et une (31) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Associé Unique à hauteur de cent pour cent (100%) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400.-).

Constatations

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Le notaire instrumentant confirme en outre que les conditions ont été remplies et confirme également que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Résolutions de l'associé unique

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

La personne suivante a été nommée administrateur pour une période de trois (3) ans:

Monsieur Patrick Pfistner, né le 9 septembre 1958 à Caen, demeurant à 22, avenue Montaigne 75008 Paris.

Deuxième résolution:

A été nommé commissaire aux comptes:

La société anonyme Ernst & Young, établie et ayant son siège social à 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B 47.771.

Troisième résolution:

Le siège social est fixé à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: S. Goldacker et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg AC, le 16 décembre 2008. LAC/2008/50577. Reçu cent cinquante-cinq euros. Eur 0,5% = 155,00

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009001769/5770/250.

(080190699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Zuoz Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 79.177.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-quatre octobre.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société PARKER THOMSON & ASSOCIATES INVESTMENTS LIMITED, ayant son siège social au 2nd Floor, De Burgh House, Market Road, Wickford, Essex SS11 0BB, Grande Bretagne

ici représentée par Monsieur Marc KOEUNE, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

En vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Wickford, le 5 août 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme "ZUOZ HOLDING S.A.", R.C.S. Luxembourg N° B 79.177, fut constituée sous la dénomination de "ZUOZ HOLDING S.A." par acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 novembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 459 du 19 juin 2001.

- Les statuts ont été modifiés par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 17 juin 2005 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1290 du 29 novembre 2005.

- La société a actuellement un capital de sept cent cinquante mille francs suisses (CHF 750.000,-) représenté par sept cent cinquante (750) actions avec une valeur nominale de mille francs suisses (CHF 1.000,-) chacune, entièrement libérées;

- La comparante s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société "ZUOZ HOLDING S.A."

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société "ZUOZ HOLDING S.A." avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société "ZUOZ HOLDING S.A." déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné;

- L'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- la comparante reconnaît avoir pris connaissance et approuver le bilan de clôture;

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- le mandant donne tous pouvoirs à FIDUCENTER S.A. pour procéder au dépôt desdits comptes annuels et des déclarations fiscales y afférentes;

- les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société FIDUCENTER S.A., 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire deux certificats d'actions au porteur qui ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société "ZUOZ HOLDING S.A."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. KOEUNE, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg AC le 29 octobre 2008. Relation LAC/2008/43781. Reçu douze euros (12,- €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 NOV. 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009001758/211/53.

(080190916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Baldi Holding SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 60.259.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 24 novembre 2008

1) M. Pietro LONGO a démissionné de son mandat d'administrateur.

2) M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 10 décembre 2008.

pour extrait sincère et conforme

pour BALDI HOLDING SA

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009001754/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08062. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Aquazoopêche S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7712 Colmar-Berg, 18, rue de Bissen.

R.C.S. Luxembourg B 38.011.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009002495/654/12.

Enregistré à Diekirch, le 24 décembre 2008, réf. DSO-CX00452. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080191853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Marepier Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 39.165.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement et par le conseil d'administration en date du 4 décembre 2008

1) M. Cornelius Martin BECHTEL a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2) M. Jean FELL a démissionné de son mandat d'administrateur.

3) M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

4) M. Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

5) M. Pietro LONGO, pré-nommé, a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MAREPIER HOLDING S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009001756/29/27.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08061. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Lago S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 30.125.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement et par le conseil d'administration en date du 27 novembre 2008

1) M. Cornélius Martin BECHTEL a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2) Mme Christine SCHWEITZER a démissionné de son mandat d'administrateur.

3) M. Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

4) M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

5) M. Pietro LONGO, pré-nommé, a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Luxembourg, le 5 décembre 2008.

pour extrait sincère et conforme

pour LAGO S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009001753/29/27.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08065. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Delphilug S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 143.635.

—
STATUTS

L'an deux mil huit, le onzième jour du mois de décembre.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Delphine SAS, une société par actions simplifiée ayant son siège social à 65, avenue Edouard Vaillant, F-92100 Boulogne-Billancourt, inscrite au registre de commerce de Nanterre sous le numéro 392 033 254, représentée par Me Susanne Goldacker, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 5 décembre 2008, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant ès qualité, a demandé au notaire d'arrêter les statuts d'une société qui est constituée par les présentes comme suit:

« **Art. 1^{er}. Forme, dénomination.** Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société anonyme sous la dénomination de «Delphilug S.A.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et la législation applicable.

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une période indéterminée. Elle peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 18 ci-après.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi qu'auprès d'autres entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de créances, de titres et d'autres valeurs de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans d'autres sociétés et exercer son activité à travers ses succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés ou publics à l'émission d'obligations et autres titres de créances.

D'une manière générale, la Société pourra octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou; qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci et peut investir directement ou indirectement sur le marché de l'immobilier, dans les droits de propriété intellectuelle ou dans toute autre propriété mobilière ou immobilière de toute sorte.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital. Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un million euros (31.000 €) représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000 €) par action.

Les actions sont émises sous forme nominative.

Sauf si le contraire est prescrit par la loi, la Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable titulaire de ces actions.

Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre de(s) actionnaire (s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes

détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 6. Augmentation du capital. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modifications de statuts, conformément à l'article 18 ci-après.

Art. 7. Assemblées des actionnaires, Généralités. Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'associé unique aura tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires. Dans les présents statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'assemblée des actionnaires sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'associé unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'associé unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'«Assemblée Générale») régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct, et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion. Les quorum et le délai de convocations prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents statuts.

Chaque action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, soit par lettre, télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises à une Assemblée Générale dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des présents ou représentés et votants.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur des résolutions soumises à l'Assemblée Générale à condition que les bulletins de vote écrits incluent (1) les nom, prénom, adresse et signature des actionnaires concernés, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'ordre du jour tel que décrit dans l'avis de convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) exprimées pour chaque point de l'ordre du jour. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle des actionnaires. L'Assemblée Générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier jour ouvré du mois de juin à 10 heures et pour la première fois en l'an deux mille neuf.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Conseil d'administration. Dans ces statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'administrateur unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique ou par un conseil d'administration composé de deux membres au moins. Lorsque la loi l'exige, la Société sera administrée par un conseil composé d'au moins trois (3) administrateurs. Les administrateurs n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la "Personne Morale"), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale en tant qu'administrateur unique ou en tant que membre du Conseil conformément à l'article 51 bis de la Loi.

Les administrateurs seront élus par l'Assemblée Générale pour une période se terminant lors de l'assemblée annuelle pour un maximum de six ans et seront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Tout un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Art. 10. Procédures des réunions du conseil. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des Assemblées Générales.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera les Assemblée Générales et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'Assemblée Générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un président pro tempore pour ces assemblées et réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés lors de réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par telefax, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, soit par lettre, télécopie ou email un autre administrateur comme son représentant. Chaque membre du Conseil peut, à toute réunion du Conseil, désigner un autre membre du Conseil pour le représenter et voter en son nom et à sa place à condition qu'un membre donné du Conseil ne puisse pas représenter plus d'un de ses collègues et qu'au moins deux membres du Conseil soient toujours physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est retransmise en direct, et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autrement qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur ou fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera, ni ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur à la prochaine assemblée des actionnaires.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du conseil d'administration. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 10 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un administrateur unique.

Art. 11. Procès verbaux des réunions du conseil. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'administrateur unique seront signés par l'administrateur unique.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'Assemblée Générale par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires à chacun des membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Le conseil d'administration

est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées. La Société sera engagée (i) par les signatures conjointes de deux administrateurs ou, (ii) dans le cas d'un administrateur unique, la signature de l'administrateur unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration ou l'administrateur unique et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 14. Surveillance. Dans la mesure requise par la loi les opérations de la Société sont surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et sera rééligible.

Le premier commissaire aux comptes est élu par l'Assemblée Générale qui suit immédiatement la constitution de la Société et restera en fonction jusqu'à la prochaine Assemblée Générale annuelle des actionnaires.

Le commissaire aux comptes en place peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

Dans la mesure requise par la loi, les actionnaires seront tenus de désigner, ou sinon auront la possibilité de désigner, un réviseur d'entreprises chargé de la vérification des comptes consolidés, et si tel est requis, ou dans le cas contraire si cela est décidé par l'assemblée, les comptes non consolidés de la Société. Le réviseur d'entreprises en fonction pourra être révoqué par les actionnaires conformément aux conditions convenues dans le contrat de services à conclure par lui et la Société, et, si sa désignation est prescrite par la loi, en respectant les conditions supplémentaires prévues par la loi.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année. Toutefois le premier exercice commencera à la date de la constitution et prendra fin le trente et un décembre deux mille huit.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'Assemblée Générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués dans les conditions prévues par la loi sur décision du conseil d'administration.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé sur une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamée par le propriétaire d'une telle action, sera perdu et retournera à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Art. 17. Dissolution et liquidation. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 18. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une Assemblée Générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 19. Loi applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.

Souscriptions

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la partie comparante déclare qu'elle souscrit les trente et une (31) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Associé Unique à hauteur de cent pour cent (100%) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400.-).

Constatations

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Le notaire instrumentant confirme en outre que les conditions ont été remplies et confirme également que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Résolutions de l'associé unique

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

La personne suivante a été nommée administrateur pour une période de trois (3) ans:

Monsieur Patrick Pfistner, né le 9 septembre 1958 à Caen, demeurant à 22, avenue Montaigne, F-75008 Paris.

Deuxième résolution:

A été nommé commissaire aux comptes:

La société anonyme Ernst & Young, établie et ayant son siège social à 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, inscrite au R.C.S de Luxembourg sous le numéro B 47.771.

Troisième résolution:

Le siège social est fixé à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: S. Goldacker et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg AC, le 16 décembre 2008. LAC/2008/50576. Reçu cent cinquante-cinq euros. Eur 0,5% = 155,00

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009001761/5770/250.

(080190783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Harris Ventures Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.164.

Par résolutions signées en date du 20 novembre 2008, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de:

- Peggy Murphy, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet au 21 novembre 2008;

- Frank Przygodda, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet au 21 novembre 2008.

2. nomination de Daniela Weber, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 21 novembre 2008 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009001726/581/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07741. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Howick Place JV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 119.820.

En date du 18 novembre 2008, l'associé Terrace Hill (Howick Place) Investments Limited, avec siège social au 1, Portland Place, W1B 1PN Londres, Royaume-Uni a cédé 170 parts sociales à l'associé DH Howick Place S.à r.l., avec siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg qui les acquiert.

En conséquence, les associés de la société sont les suivants:

- Terrace Hill (Howick Place) Investments Limited, détient 630 parts sociales
 - DH Howick Place S.à r.l. détient 3.369 parts sociales
 - DHCRE II Holdco II S.à r.l., avec siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, détient 1 part sociale
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009001732/581/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07569. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Fundamentum Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 8, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 63.825.

Il résulte des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société qui s'est tenu en date du 24 novembre 2004 à Luxembourg que:

- le conseil a pris note de la démission au 30 octobre 2008 de Monsieur Pim van den Heuvel domicilié à NL-3731 AK De Bilt, 126, Groenekanneweg (Pays-Bas) en sa qualité d'administrateur de la Société.

Sont dès lors administrateurs de la Société:

- Monsieur Carlo Friob;
- Monsieur Jean-Luc Gavray.
- Monsieur Michel Molitor;
- Monsieur Yves Stein.

Est administrateur délégué à la gestion journalière de la Société:

- Monsieur Jean-Luc Gavray.

Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009001736/321/24.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX04970. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Solvadis Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.067.800,00.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 111.081.

Le siège social des associés suivants

- Special situations venture partners (co-investment vehicle) LP
- Special Situations Venture Partners LP

a changé et se trouve à présent au Bordeaux Court, Les Echelons, GY1 6AW Saint Peter Port, Guernesey

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009001719/581/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07735. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

MOF III Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 143.634.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fifteenth of December.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mansford Opportunity Fund III LP, a company registered at Companies House, Edinburgh, under Partnership No. 6757, and whose registered office is at Edinburgh Quay, 133 Fountainbridge, Edinburgh EH3 9AG, here represented by Mrs. Corinne PEYRON, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 15 December 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name "MOF III Investments S. à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

2. Art. 2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Art. 3. Object

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security; and
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law.

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Art 4. Duration

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, shares.

5. Art. 5. Share capital

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

6. Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Art. 7. Transfer of shares

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III.- Management

8. Art. 8. Management

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers") composed of one or more A manager(s) and one or more B manager(s).

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

9. Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

10. Art. 10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any A manager and any B manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, jointly by any A manager and any B manager.

11. Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the board of managers

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any A manager and any B manager together may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any A manager and any B manager together will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Art. 12. Meeting of the board of managers

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.8 Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

13. Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V.- Business year

14. Art. 14. Business Year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1st April and ends on the 31st March of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Art. 15. Distribution right of shares

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI.- Liquidation

16. Art. 16. Dissolution and Liquidation

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII.- Applicable law

17. Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31st March 2010.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Mansford Opportunity Fund III LP	12,500 Shares
Total:	12,500 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as A managers of the Company for an undetermined period:

- Mr. Frank Walenta, born on 2 February 1972 in Geneva (Switzerland), with professional address in 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg; and

- Mr. Clinton Kramer, born on 27 January 1977 in South Africa, professionally residing at 15 Bury Walk, London, SW3 6QD, United Kingdom.

2) Are appointed as B managers of the Company for an undetermined period:

- Mrs. Valérie Turri, born on 10 January 1980 in Thionville (France), with professional address in 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg; and

- Jorrit Crompvoets, born on 16 May 1976 in Voorst (The Netherlands), with professional address in 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

3) The Company shall have its registered office at 12, rue Léon Thyès, L- 2636 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille huit, le quinze décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Mansford Opportunity Fund III LP, une société immatriculée au Companies House, Edinburgh, sous le numéro 6757, et ayant son siège social au Edinburgh Quay, 133 Fountainbridge, Edinburgh EH3 9AG, ici représentée par Mrs. Corinne PEYRON, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 décembre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "MOF III Investments S. à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

2. Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Art. 3. Objet

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts ou participations.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avares par tout moyen.

3.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"), étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante; et

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts.

5. Art. 5. Capital social

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1.-) chacune (ci-après définies comme les "Parts Sociales"). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme étant les "Associés".

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

6. Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Art. 7. Transfert des parts

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III.- Gérance

8. Art. 8. Gérance

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le "Gérant Unique". En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance") composé d'un ou plusieurs gérants A et d'un ou plusieurs gérants B.

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés(s).

9. Art. 9. Pouvoirs du Conseil de gérance

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, ensemble par un gérant A et un gérant B.

11. Art. 11. Délégation et Agent du Gérant unique et Du conseil de gérance

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, un gérant A et un gérant B peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, un gérant A et un gérant B détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Art. 12. Réunion du Conseil de gérance

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque gérant participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signé(s) par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux réunions.

12.8 Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV.- Assemblée générale des associés**13. Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes**

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve de toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Titre V.- Exercice social**14. Art. 14. Exercice social**

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

15. Art. 15. Droit de distribution des parts

15.1 Sur le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par le/les associé(s).

Titre VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution et Liquidation

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII.- Loi applicable

17. Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 mars 2010.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Mansford Opportunity Fund III LP	12.500 Parts Sociales
Total:	<u>12.500 Parts Sociales</u>

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés comme gérants A de la Société pour une période indéterminée:

- M. Frank Walenta, né à Genève (Suisse), le 2 février 1972, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg; et

- M. Clinton Kramer, né en Afrique du sud le 27 janvier 1977, avec adresse professionnelle au 15 Bury Walk, Londres, SW3 6QD, Royaume-Uni.

2) Sont nommés comme gérants B de la Société pour une période indéterminée:

- Mme Valérie Turri, née à Thionville (France), le 10 janvier 1980, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg; et

- Jorrit Cromptoets, né à Voorst (Pays-Bas), le 16 mai 1976, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

3) Le siège social de la Société est établi à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg AC, le 18 décembre 2008. LAC/2008/51182. Reçu soixante-deux euros cinquante cents, Eur 0,5% = 62,500

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009001764/5770/427.

(080190749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Louby S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 107.901.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Décembre 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2009001703/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08311. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Prologis European Holdings X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.591.

Extrait de la cession de parts «Share Contribution Agreement» du 25 juin 2008

Il résulte d'un «Share Contribution Agreement» en date du 25 juin 2008, enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2008, LAC / 2008 / 26187, que la société PROLOGIS EUROPEAN DEVELOPMENTS B.V. a cédé, à la société à responsabilité limitée PROLOGIS MANAGEMENT II SARL, agissant au nom et pour le compte du fonds commun de placement PROLOGIS EUROPEAN PROPERTIES FUND II, 117.864 parts sociales de la société à responsabilité limitée PROLOGIS EUROPEAN HOLDINGS X SARL, de sorte que le fonds commun de placement PROLOGIS EUROPEAN PROPERTIES FUND II détient 241.654 parts sociales et est désormais l'actionnaire unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2009001699/7241/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07385. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Makalu OP, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 132.641.

Die Generalversammlung der Aktionäre hat mit Wirkung vom 16. April 2008 Herrn Andreas Jockel, Berufsanschrift: 4, rue Jean Monnet, 2180 Luxembourg, Luxembourg; Herrn Alfons Klein, Berufsanschrift: 4, rue Jean Monnet, 2180 Luxembourg, Luxembourg und Herrn Dirk van den Berg, Berufsanschrift: 4, rue Jean Monnet, 2180 Luxembourg, Luxembourg zu Verwaltungsratsmitgliedern bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014 gewählt. Herr Andreas Jockel wurde weiterhin als Vorsitzender des Verwaltungsrates gewählt.

Mit Wirkung vom gleichen Tage wurde KPMG Audit S.à r.l. als Wirtschaftsprüfer für die Dauer eines Jahres bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2009 gewählt.

Luxembourg, im Dezember 2008.

Makalu OP

Unterschriften

Référence de publication: 2009001702/1999/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04237. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

In Piu Broker Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 110.714.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Décembre 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2009001704/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08336. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Locorlav Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5280 Itzig, Sandweiler-Gare.

R.C.S. Luxembourg B 136.291.

Assemblée générale extraordinaire

1. Pierre LOCOROTONDO, sans état, demeurant à L-3853 Schifflange, 23, rue Mathias Koener,

2. HYGIENDENT S.à r.l., avec siège social à L-6960 Senningen, 114, route de Trèves, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B89.467, ici représentée par son gérant Giancarlo LAVANA, commerçant, demeurant à L-6960 Senningen, 114, route de Trèves,

associés de la société LOCORLAV SARL, avec siège social à L-5280 Itzig, Sandweiler-Gare, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B136.291, prend les résolutions suivantes:

- Ils décident de nommer Pierre LOCOROTONDO, susdit, actuellement gérant unique de la société, gérant technique.
- Ils nomment Giancarlo LAVANA, gérant administratif de la société.
- La société sera désormais engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Soleuvre, le 08.12.2008.

Signatures.

Référence de publication: 2009001698/218/18.

(080191342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

ZAM Ventures Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.489.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 1^{er} décembre 2008

1. Monsieur Eric MAGRINI, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée,

2. Monsieur Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée,

3. Le nombre des gérants a été augmenté de 4 à 6,

Luxembourg, le 11/12/2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour ZAM Ventures Luxembourg S.à r.l.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009001821/29/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08053. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Loby S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 107.901.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Décembre 2008.

Luxembourg Corporation Company SA
Signatures

Référence de publication: 2009001681/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08330. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Loby S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 107.901.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Décembre 2008.

Luxembourg Corporation Company SA
Signatures

Référence de publication: 2009001690/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08314. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Société d'économie Générale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 143.631.

STATUTS

L'an deux mille huit le onze décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg

A comparu:

Madame Ella SHILINA, sans profession, née à Chourab (Ukraine) le 29 juillet 1963, domiciliée au 2A/46, route d'Eselborn, L-9706 Clervaux.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre eux:

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Société d'économie Générale S.A .".

Le siège social est établi à Clervaux.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

Art. 2 . La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier, organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques, financières ou immobilières, en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La Société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des biens immobiliers, dans tout le territoire mondial, et des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut emprunter et accorder à des sociétés tout concours, prêt, avances ou garanties. Elle peut également prendre et consentir toutes hypothèques, gages ou autres nantissements afin de garantir ces emprunts, concours, prêts ou avances.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur ou à l'extérieur du pays"

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille cinq cents euros (31.500.- EUR), divisé en trois cent quinze (315) actions de cent euros (100.- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration. Si, en application et conformément à l'article 51 de la Loi, la composition du conseil d'administration a été limitée à un membre, la Société se trouve engagée par la signature de son administrateur unique. Au cas où les administrateurs signent un document au nom de la Société, leur signature sera suivie d'une mention précisant qu'ils signent au nom de la Société.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration n'est pas autorisé à disposer et/ou à affecter en garantie sous quelque forme que ce soit les immeubles et les

participations détenus par la société, en tout ou partie. En conséquence de quoi, la disposition et l'affectation en garantie de tout ou partie des immeubles et participations de la société seront de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, la mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2009.

2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2010.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante pré qualifiée déclare souscrire les actions comme suit:

Madame Ella SHILINA	315
Total: Trois cent dix actions	315

Les actions ont été partiellement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de neuf mille euros (9.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante pré qualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

2.- Est appelé aux fonctions d'administrateur:

Madame Marina LEBEDEVA, ingénieur, née à Potsdam (Allemagne) le 11 janvier 1961, domiciliée au Grina Bulvaris 9-29, LV-1008 Riga.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

Madame Dina ABAJA, économiste, née à Riga (Lettonie) le 14 juillet 1977, domicilié à Maskavas Street 222C-15 LV-1019 Riga.

4.- Les mandats de l'administrateur et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

5.- Le siège social est fixé au 2A/46, route d'Eselborn à L-9706 Clervaux.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Shilina et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg AC, le 16 décembre 2008. LAC/2008/50578. Reçu cent cinquante-sept euros cinquante cents. Eur 0,5% = 157,50

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009001768/5770/140.

(080190675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Lamas Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 63.180.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire
tenue extraordinairement et par le conseil d'administration en date du 27 novembre 2008*

1) M. Cornelius Martin BECHTEL a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2) Mme Christine SCHWEITZER a démissionné de son mandat d'administrateur.

3) M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

4) M. Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

5) M. Pietro LONGO, pré-nommé, a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LAMAS PARTICIPATIONS S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009001817/29/26.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08055. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Arquinos AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 52.754.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire
tenue extraordinairement en date du 24 novembre 2008*

1) M. Pietro LONGO a démissionné de son mandat d'administrateur.

2) M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ARQUINOS AG

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009001826/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08048. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Passpat Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.813.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires du 9 décembre 2008

1) Fin du mandat d'administrateur de catégorie A de:

- M. Pietro LONGO.

2) Réduction du nombre d'administrateur de quatre à trois.

Luxembourg, le 12.12.08.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PASSPAT INVESTMENTS S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009001828/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08046. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Fox International Channels Europe Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.278.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 10 décembre 2008

1. Monsieur Carl SPEECKE a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.

2. Monsieur Benoît NASR, administrateur de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 26 mai 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2012.

3. Monsieur Raymond PARRISH a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

4. Monsieur Hernan Santiago LOPEZ, administrateur de sociétés, né à Buenos Aires (Argentine), le 8 juillet 1970, demeurant à Los Angeles, Californie 90025 (Etats-Unis d'Amérique), 1440 South Sepulveda Boulevard, third Floor, a été nommé gérant de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2012.

Luxembourg, le 11/12/2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Fox International Channels Europe Luxembourg S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009001825/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08049. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Tarkett GDL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-9779 Lentzweiler, 2, Op der Sang.
R.C.S. Luxembourg B 92.165.

Les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2007 du groupe TARKETT ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 décembre 2008.

Jean-Luc Ehx.

Référence de publication: 2009002522/800019/13.

Enregistré à Diekirch, le 18 décembre 2008, réf. DSO-CX00269. - Reçu 147,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080192225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

KPS LuxCo Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.671.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twelfth of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. KPS Special Situations Fund III, L.P., a Limited Partnership existing under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at registered address at 485 Lexington Avenue, 31st floor, New York, NY 10017, United States of America,

here represented by Joost Mees, Senior Business Development Manager, with professional address in 46 A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855. Luxembourg by virtue of a power of attorney.

2. KPS Special Situations Fund III (A), L.P., a Limited Partnership existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker house, 87 May Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Joost Mees, Senior Business Development Manager, with professional address in 46 A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855. Luxembourg by virtue of a power of attorney.

Such powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representatives of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "KPS LuxCo SARL" (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds,

debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand and five hundred EURO (€ 12,500), represented by ten thousand (10,000) shares in registered form, having a par value of one EURO twenty five cents (€ 1,25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by four or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office and shall designate each manager as either a "Class A Manager" or a "Class B Manager". The Company shall have at least two Class A Managers and two Class B Managers. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. The Class A Managers and Class B Managers constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers (which shall include at least one Class A Manager), at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members (provided such majority includes at least one Class A Manager and one Class B Manager) is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented (provided such majority includes the approval of at least one Class A Manager and one Class B Manager). The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 11. Sole shareholder.

11.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

12.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

16.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2009

Subscription and payment

KPS Special Situations Fund III, L.P., represented as stated above, subscribes to six thousand seven hundred and fifty four (6,754) shares in registered form, with a par value of one EURO and twenty five cents (€ 1,25) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of eight thousand four hundred and forty two EURO and fifty cents (€ 8,442.50)

and

KPS Special Situations Fund III (A), L.P., represented as stated above, subscribes to three thousand two hundred and forty six (3,246) shares in registered form with a par value of one EURO and twenty five cents (€ 1,25) each each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of four thousand and fifty seven EURO and fifty cents (€ 4,057.50).

The amount of twelve thousand and five hundred EURO (€12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,800.-.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

a) Michael George Psaros, born on 01 June 1969 in West Virginia, United States of America, of American nationality, professionally residing at 485 Lexington Avenue, 31st Floor, New York, NY 10017, United States of America, as a Class A Manager of the Company;

b) David Paul Shapiro, born on 07 February 1962 in Illinois, United States of America, of American nationality, professionally residing at 485 Lexington Avenue, 31st Floor, New York, NY 10017, United States of America, as a Class A Manager of the Company;

c) Jean-Jacques Patrick Gustave Josset, born on 12 June 1974 in Saint Quentin, France, of French nationality, professionally residing at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, as a Class B Manager of the Company;

d) Martin Paul Galliver, born on 15 June 1980 in Monaco, of British nationality, professionally residing at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, as a Class B Manager of the Company.

2. The registered office of the Company is set at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le douze décembre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. KPS Special Situations Fund III, L.P., un Limited Partnership constitué et régi par les lois de l'Etat du Delaware, Etas-Unis d'Amérique, ayant son siege social au 485 Lexington Avenue, 31st floor, New York, NY 10017, Etas-Unis d'Amérique, représentée par Joost Mees, Senior Business Development Manager, avec adresse professionnelle le 46A, avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2. KPS Special Situations Fund III (A), L.P., un Limited Partnership constitué et régi par les lois des Iles Caymans, ayant son siege social à Walker house, 87 May Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, représentée par Joost Mees, Senior Business Development Manager, avec adresse professionnelle le 46A, avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er} . Dénomination . Le nom de la société est "KPS LuxCo SARL" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (Les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents EURO (€ 12.500), représenté par dix mille (10.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (€ 1,25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par au moins quatre gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat et qui nomme les gérants en tant que gérants de Classe A et tant que gérants de Classe B. La Société aura au moins deux gérants de Classe A et deux gérants de Classe B. Les gérants ne doivent pas être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Les gérants de Classe A et les gérants de Classe B formeront le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants (comprenant au moins un gérant de Classe A) au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés (cette majorité comprenant au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B). Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés (cette majorité comprenant l'accord d'au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B). Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants étant nécessairement un Gérant A et un Gérant B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Responsabilité des gérants.

9.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 10. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (Les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 11. Associé unique.

11.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale

11.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

12.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

12.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

13.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribué excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2009.

Souscription et libération

KPS Special Situations Fund III, L.P., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à six mille sept cent cinquante quatre (6.754) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un EURO vingt cinq cents (€ 1,25) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de huit mille quatre cent quarante deux EURO cinquante cents (€ 8,442.50),

et

KPS Special Situations Fund III (A), L.P., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trois mille deux cent quarante six (3.246) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de d'une valeur nominale de un EURO vingt cinq cents (€ 1,25) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quatre mille cinquante sept EURO cinquante cents (€ 4.057.50)

Le montant de douze mille cinq cents EURO (€ 12,500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.800.-.

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a) Michael George Psaros, né le 01 Juin 1969 en Virginie Occidentale, Etas-Unis d'Amérique, de nationalité américaine, ayant pour adresse professionnelle le 485 Lexington Avenue, 31st Floor, New York, NY 10017, Etats-Unis d'Amérique, à la fonction de Gérant A de la Société;

b) David Paul Shapiro, né le 07 February 1962 dans l'Illinois, Etats-Unis d'Amérique, de nationalité américaine, ayant pour adresse professionnelle le 485 Lexington Avenue, 31st Floor, New York, NY 10017, Etats-Unis d'Amérique, à la fonction de Gérant A de la Société;

c) Jean-Jacques Patrick Gustave Josset, né le 12 June 1974 à Saint quentin, France, de nationalité française, ayant pour adresse professionnelle le 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, à la fonction de Gérant B de la Société;

d) Martin Paul Galliver, né le 15 June 1980 à Monaco, de nationalité anglaise, ayant pour adresse professionnelle le 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, à la fonction de Gérant B de la Société.

2. Le siège social de la Société est établi au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux mandataires des parties comparantes, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: J. MEES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 décembre 2008. Relation: LAC/2008/50424. Reçu soixante-deux euros cinquante euros (0,50% = 62,50.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009002455/242/501.

(080191633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

LUXMODE Diffusion s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9573 Wiltz, 15, rue Michel Thilges.

R.C.S. Luxembourg B 99.341.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 26 décembre 2008.

SAIL S. a.

Kaiser Alain

Adm. dél.

Référence de publication: 2009002513/2114/15.

Enregistré à Diekirch, le 15 décembre 2008, réf. DSO-CX00208. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080192261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Côté Jardins s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9573 Wiltz, 15, rue Michel Thilges.

R.C.S. Luxembourg B 107.482.

Le Bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 26 décembre 2008.

SAIL S. a.
Kaiser Alain
Adm. dél.

Référence de publication: 2009002512/2114/15.

Enregistré à Diekirch, le 12 décembre 2008, réf. DSO-CX00181. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080192264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

LUXMODE Diffusion s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9573 Wiltz, 15, rue Michel Thilges.

R.C.S. Luxembourg B 99.341.

Le Bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 26 décembre 2008.

SAIL S. a.
Kaiser Alain
Adm. dél.

Référence de publication: 2009002515/2114/15.

Enregistré à Diekirch, le 15 décembre 2008, réf. DSO-CX00207. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080192257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

S.A.I.L. - Société d'Assistance Informatique Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9573 Wiltz, 15, rue Michel Thilges.

R.C.S. Luxembourg B 95.718.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 26 décembre 2008.

SAIL S. a.
Kaiser Alain
Adm. dél.

Référence de publication: 2009002517/2114/15.

Enregistré à Diekirch, le 17 décembre 2008, réf. DSO-CX00262. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080192253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

S.A.I.L. - Société d'Assistance Informatique Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9573 Wiltz, 15, rue Michel Thilges.

R.C.S. Luxembourg B 95.718.

Le Bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 26 décembre 2008.

SAIL S. a.
Kaiser Alain
Adm. dél.

Référence de publication: 2009002518/2114/15.

Enregistré à Diekirch, le 17 décembre 2008, réf. DSO-CX00261. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080192252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Heyen-Bau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6437 Echternach, 6, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 107.552.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009002532/654/12.

Enregistré à Diekirch, le 24 décembre 2008, réf. DSO-CX00459. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080191897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Fondation Cécile Ginter, Fondation.

Siège social: L-1623 Luxembourg, 4, rue Genistre.

R.C.S. Luxembourg G 157.

Constituée suivant acte reçu par M^e Albert STREMLER, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 14 juillet 1977, publié au Recueil Spécial du Mémorial C N° 289 du 15 décembre 1977.

Etablissement d'utilité publique approuvé par arrêté grand-ducal du 25 octobre 1977, désignée comme société pouvant recevoir des dons en espèces déductibles dans le chef des donateurs comme dépenses spéciales.

FONDATION CECILE GINTER

Bilan au 31 décembre 2007

ACTIF (EUR)		PASSIF (EUR)	
Actif circulant		Capital	505.355,74
Titres	2.200.000,00	Fonds de réserve	94.140,22
Autres débiteurs	2.497.409,50	Résultat de l'exerc.)	381.570,15
		Réserve indis.(vente)	3.939.571,75
Banques	407.253,27	Créditeurs	204.340,71
CCP	20.315,80		
	427.569,07		
	<u>5.124.978,57</u>		<u>5.124.978,57</u>

Résultat de l'exercice 2007

Dépenses		Recettes	
Subventions	433.971,26	Dons	713.397,68
Assurances	236,39	Produits financiers	111.140,74
Frais de gestion	2.380,00		
Frais bancaires	161,20		
Dépenses diverses	6.219,42		
Bénéfice de l'exercice	381.570,15		
	<u>824.538,42</u>		<u>824.538,42</u>

Budget 2008

Dépenses (EUR)		Recettes (EUR)	
Subventions	620.000,00	Dons	500.000,00
Frais divers	9.000,00	Produits financiers	150.000,00
Excédent recettes	21.000,00		
	<u>650.000,00</u>		<u>650.000,00</u>

Le Conseil d'Administration

Monsieur le Chanoine Mathias SCHILTZ, président,
 Monsieur le Chanoine Joseph MORN, administrateur.
 Monsieur Justin HEIRENDT, administrateur-trésorier
 Monsieur André ROBERT, administrateur.
 Monsieur Charles LAMPERS, administrateur.

Monsieur Egon SEYWERT, administrateur.
Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009001928/9776/47.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10765. - Reçu 166,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

H/H-Capital Management GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.500.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 104.508.

Der Jahresabschluss am 31. Dezember 2007 wurde hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, den 10. Dezember 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009002576/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX09916. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Martinson Trigon Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 82.136.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009001649/717/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09490. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Prolux Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4779 Pétange, 15, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 16.537.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009001631/657/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05956. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.
